

## **Compte rendu du conseil municipal du 17 septembre 2009** **Après approbation et modifications lors de la séance du 30 septembre 2009**

L'an deux mil neuf, le dix sept septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de RETOURNAC, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Pierre ASTOR, Maire ;

**PRESENTS** : Claude DUBUY, Annie ASTIER, Thierry BENEVENT, Josette SATRE Adjoints

Les conseillers municipaux : Michèle BAYARD, Jeanine PICHON, Brigitte ROCHE, Charles COMMUNAL, Jean FURNON, Joël LAVAL, Henriette LOPEZ, Bernard PONTVIANNE, Raoul GANIVET Bernard DE SEAUVE Lucien POINT, Pascale BOYER

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Marie-Josèphe VAUCANSON

**Procurations** : Marie-Josèphe VAUCANSON à Henriette LOPEZ

**1/ Secrétaire de séance** : Henriette LOPEZ

**2 – 0/** Annie ASTIER demande que dorénavant, lorsqu'il n'y a pas unanimité, apparaisse de façon systématique le décompte des pour contre, contre abstention avec les noms des votants :  
**Unanimité**

2-a/ Approbation de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2009 unanimité moins une abstention (C.COMMUNAL qui était absent à la séance),

**2-b/ Approbation de la séance du 29 juillet 2009**

Bernard PONTVIANNE observe une erreur au n°23 du compte rendu : il y a eu 14 pour et 2 abstention.

Jean FURNON indique qu'il a posé 3 questions : nécessité de limiter la vitesse allée des platanes, d'effectuer une campagne de point à temps, et de réaliser le marché de travaux de voirie 2009. *L'ordre du jour de la séance du 17 septembre devrait le combler avec l'inscription de ces deux dernières questions qui n'ont pas été oubliées. Une réflexion plus globale sur les limitations de vitesse dans le bourg et les villages est lancée par ailleurs.*

La séance est approuvée à l'**unanimité** avec ces observations ajoutées au procès verbal.

**3/ Approbation du dossier de consultation des entreprises du projet de construction de crèche municipale.**

Construction de la crèche montant récapitulatif 533 123,20€HT 637 615,35€TTC

Le plan de financement fait intervenir le conseil général par le CG2D, la CAF et la MSA.

Les appels à candidatures partiront dès le lendemain du conseil.

La remise des offres s'effectue avant le 19 ou 20 octobre. Après dépouillement, choix des offres, le conseil municipal se prononcera le 28 octobre 2009 à 20h. L'échéancier des travaux est ramené à 10 mois au lieu de 12. **Unanimité**

**4/ Date des deux prochains conseils municipaux**

4 – A L'un afin de faire le bilan sur les décisions prises prises par le conseil municipal depuis mars 2008 ( + ex point 26 de l'ordre du jour et les 23 24 25)

A/ celles suivies d'effet B/ celles en cours C/ celles non suivies d'effet

**Mercredi 30 septembre 2009 20h**

4 – B afin d'approuver le résultat des appels d'offres pour la crèche , **Mercredi 28 octobre 2009** 20h.

**5/ Approbation de la modification mineure n°3 du Plan d'Occupation des Sols (POS) relative au projet de construction de crèche.**

Cette modification mineure rendue nécessaire par le projet a fait l'objet d'une enquête publique, le rapport d'enquête publique a été approuvé le 27 mai 2009. L'approbation de la modification du POS constitue une formalité indispensable pour la réalisation du projet. **Unanimité**

## **6/ Contrat Global de Développement Durable (CG2D)**

Le Contrat Global de Développement Durable constitue l'aide du conseil général aux grands projets des communes. Sa part communale est issue de la répartition d'une enveloppe confiée à la communauté de communes. Il a été convenu en 2007 de faire porter cette aide sur le projet de crèche.

En raison du retard pris par la communauté de communes à signer le projet de convention entre l'Etat, la Région, le Département et la communauté de communes relatif au fonctionnement du musée, la trésorerie de la commune est dans une situation délicate puisque les recettes inscrites, avec accord de Monsieur le Préfet, n'abondent pas.

A ce jour il n'y a pas eu appel de fonds pour le projet de crèche.

Les travaux réalisés à la piscine municipale après la crue s'élèvent à 363 745,99€ à ce jour en TTC, 304 135,45€HT.

La commune doit être indemnisée par la compagnie d'assurance pour un montant de 186 006€.

Il reste 177 739,99€ TTC 148 612,03€HT à régler, sans compter les avenants.

Le conseil municipal décide de faire porter une partie du Contrat Global de Développement Durable sur les travaux de la piscine. Ceux-ci sont éligibles à ce type de subventionnement et nous disposons des factures nécessaires.

La commune gardera en part communale au moins 20% de la totalité des travaux soit 72 749,198€ TTC 60 827,09€HT au minimum.

La part de CGDD affectée aux travaux piscine s'élèvera à 119 6 00€ TTC. 100 000€ HT

Le conseil municipal approuve ce choix, celui-ci sera proposé à la communauté de communes et aux conseillers généraux.

Cette situation ne modifie en rien le montant total perçu par la commune au titre du CG2D mais permet une meilleure gestion de la trésorerie et une meilleure lecture d'un budget annuel.

L'autre partie du CG2D, autour de 72 000€ restera affectée au projet de crèche. **Unanimité**

## **7/ Travaux de voirie programme 2009**

**le programme s'élève à 232 005€**, il comprend :

VC 25 Pailharon, VC 2a boucle intérieur village de Vousse, VC2a de la VC2 à VC2a dans le village de Vousse, VC 2b de la sortie du village de Vousse à VC2 vers le Corset, VC7 de la RD244 : traverse du Cortial à la Brousse, VC 11a de St Ignac aux Coutelles, VC 12b Maison seule, Chemin rural Ranche, VC 43 U rue neuve, Chemin rural accès réservoir la navette, VC21 à la maison Teyssier au Vert, Suivi des nids de poule du voirie communale, Chemin rural la Brousse prolongement VC7a

Il ne s'agit que d'estimations.

Le conseil municipal approuve ce programme, la consultation de bureaux d'études pour la maîtrise d'œuvre et l'établissement des Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE) compte tenu que la DDE n'effectue plus ce type de mission. **Unanimité**

**7 – bis/** Il est demandé à la communauté de communes des Sucs la définition précise ainsi que les conditions d'obtention des fonds de concours.

## **8/ Travaux de réfection de voirie 2009 après crue du 2 novembre 2008**

Le programme de réfection de voirie 2009 consécutif à la crue s'élève à 140 250€HT ,167 739€TTC, soit :

VC 21 Le Vert (enrobé), VC 20 vers le camping et la piscine (enrochement et enrobé), VC 51U rue des Berges (bicouche)

Il ne s'agit que d'estimations.

Le conseil municipal approuve ce programme, la consultation de bureaux d'études pour la maîtrise d'œuvre et l'établissement des Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE) compte tenu que la DDE n'effectue plus ce type de mission.

L'Etat ne peut nous indiquer le montant de son indemnisation à ce jour, mais nous autorise à lancer les travaux.

Ces deux marchés de voirie (7 et 8) seront menés conjointement.

Brigitte ROCHE observe qu'une réflexion suivie d'actions en parallèle sur la réfection des éclairages publics est nécessaire. **Unanimité**

## **9/ Forêt de Miaune (suite)**

Un accord a été trouvé entre les ayants droits. La parcelle prévue pour la coupe 2008 suffit pour les besoins de ceux ci. L'ONF et les ayants droits se sont accordés sur les quantités. Le mode de répartition s'effectuerait sur une base de l'ordre de 2m3 par ayant droit.

Le conseil municipal prend acte de l'accord entre les ayants droits et les autorise à prendre possession de leur produit délivré sur pieds.

**Unanimité moins une abstention (Claude DUBUY)**

### **10/ Division en lots de la parcelle BI 105**

Le conseil municipal approuve une division en lots de la parcelle BI 105, afin de favoriser l'accès à la maison individuelle à Retournac. Un géomètre sera sollicité pour la déclaration préalable. Une extension d'assainissement pourra être envisagée. **Unanimité**

### **11/ Affaire M. Frédéric JOUVE, Mlle Helena SABY proposition d'une solution amiable**

Grâce à la bonne volonté de toutes les parties, un accord à l'amiable est en voie d'être trouvé. Cette proposition se résume en quatre points :

A/ accès et chemins de descente jusqu'à la propriété : les travaux seraient effectués par un entrepreneur et pris en charge par la commune qui effectuerait la commande. Il s'agirait de travaux de terrassement uniquement.

B/ Avant l'accès à la propriété, sur le domaine public : la commune prend en charge la réalisation d'un réseau avec des grilles classiques de voirie.

C/ Dans le cadre de l'autorisation de création de voirie non demandée ni obtenue à ce jour : une autorisation de voirie serait délivrée au jour de l'accord, avec la prescription suivante pour le pétitionnaire : la reconduction du caniveau à grille devant le nouveau portail. Cette prescription serait à la charge de Mr JOUVE et de Mlle SABY. La grille serait raccordée au réseau. L'entreprise chargée du réseau pourrait poser la grille au même moment.

D/ Les travaux seraient réalisés fin octobre avec le 1<sup>er</sup> décembre 2009 comme date butoir.

Le conseil municipal approuve cette proposition d'accord. **Unanimité moins une abstention (Annie ASTIER)**

### **12/ Subvention Amis d'Artias pour entretien du site du château d'Artias**

subvention exceptionnelle de 500€ pour les travaux annuels. **Unanimité**

### **13/ Subvention Retournac sportif**

rappel du dispositif commun avec Beauzac avec partage des frais de transports entre les deux communes.

Ces frais de transport collectif seront partagés entre les deux collectivités à 50% sur présentation de factures. **Unanimité**

### **13 bis/ Subvention Fédération des Œuvres laïques pour le Centre de loisirs sans hébergement au Cros.**

533 jours à 5€ = 2665€. Il est rappelé que les seuls enfants retournaçais en bénéficient.

**Unanimité**

### **14/ École de Jussac**

Le projet de réhabilitation de l'école de Jussac a été présenté aux élus, parents mercredi 9 septembre 2009. La réhabilitation s'effectuera sans troubler le service scolaire.

### **15/ Proposition de transfert de la propriété du collège Boris Vian au conseil général**

la loi de décentralisation donne la possibilité de ce transfert en pleine propriété au département, à titre gratuit. Le département prendrait à sa charge la totalité des frais liés à cette opération.

L'intérêt de ce transfert est évident, avant la réhabilitation des bâtiments. **Unanimité moins une abstention (Claude DUBUY)**

### **16 / Compte-rendu visite des monuments historiques restauration collégiale Saint Jean-Baptiste**

Une étude complète a été réalisée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). La restauration s'effectuerait en deux campagnes :

- l'intérieur

- l'extérieur. Compte tenu de l'urgence : des pierres fragiles (pierres rouges de Mercuret) s'effritent. Elles étaient autrefois recouvertes. Elles doivent être à nouveau protégées voir changées.

La « dérestauration » de l'extérieur pourrait s'effectuer dès 2010, sur les exercices 2010 et 2011.

Au titre de l'entretien strict, la participation de la commune s'élève à 20%. Avis favorable du conseil municipal au projet de restauration extérieure. Toutefois, compte tenu de l'intérêt de ce

monument –le plus visité de Retournac- d’une part, et des finances communales d’autre part, il est précisé de façon expresse que la participation communale annuelle ne saurait excéder 60 000€ somme plafond.

2 X 60 000€ représente 20% du montant total des travaux extérieurs envisagés.

**contre : J.PICHON, L.POINT abstention P.BOYER pour : les autres membres du conseil**

### **17/ Le point sur le matériel informatique écoles**

Joël LAVAL fait le bilan des acquisitions effectuées. Celles ci recueillent l’avis unanime des parents et des équipes pédagogiques.

Une demande de l’école de Charrées de disposer d’un vidéo projecteur , Kit déport et support , comme les autres écoles, est acceptée **à l’unanimité**, ainsi que l’acquisition pour expérimentation d’un tableau blanc interactif (TBI) à l’école Jean Saby.

### **18/ Le point sur la saison d’été à la piscine**

Bilan piscine : 20932 entrées au 31 Août. Recettes piscine à ce jour supérieures ou égales à 36 832,2€

### **19/ Le point sur l’exposition itinérante du musée des manufactures de dentelles**

La note complète est disponible en mairie.

Déjà 39 650 visiteurs à ce jour... une véritable caravane de promotion du musée.

Etape 1, LYON, 5 février / 22 mars 2009, Musée des Tissus et des Arts Décoratifs 23 400 visiteurs

Etape 2, LE CHAMBON FEUGEROLLES, 24 mars / 9 avril 2009,

Bibliothèque du Chambon-Feugerolles 1 200 visiteurs

Etape 3, LA SEAUVE-SUR-SEMENE, 27 avril / 4 juin 2009, Abbaye de la Séauve 800 visiteurs.

Etape 4, SAUGUES, 8 juillet / 8 août 2009, Tour des anglais (réouverture au public de la tour, 10<sup>e</sup> anniversaire du Musée de la Bête, Fêtes de Sainte Madeleine) 1550 visiteurs

Etape 5, AIGUILHE, 10 / 16 août 2009, Chapelle Saint Clair 4 200 visiteurs

Etape 6, SETE, 19 / 26 août 2009, Eglise des Pénitents (fêtes joutes nautiques de St-Louis, près d’un million de personnes convergent à Sète en une semaine) 8 000 visiteurs

Etape 7, CHAMALIERES-SUR-LOIRE, 28/31 août 2009, Eglise Saint-Gilles (à l’occasion du concert décentralisé du Festival de la Chaise-Dieu le 29 Août) environ 500 visiteurs

#### Perspectives pour 2009-2010 :

mai 2010 : TURIN. Dès janvier 2010, une deuxième exposition itinérante sera disponible : « Fraises, cols extravagants

**CONCLUSION** : Ces expositions disposent d’un double intérêt : la diffusion culturelle sur l’ensemble du département, un moyen de promotion régional peu onéreux et efficace. Mais...

*Il serait regrettable que la défaillance d’un seul des partenaires de la table ronde du 18 mars 2009 au conseil général en présence de l’Etat, la Région, en l’espèce la Communauté de Communes des Sucs, remette en cause cette dynamique et conduise à la mise sous tutelle de la Commune de Retournac. Le Musée des Manufactures de Dentelles – Musée de France – ne se passera pas d’une réflexion sur la mise en place d’un mode de gestion pérenne et ce à très brève échéance.*

Vaut-il mieux : une structure juridique associant les différents partenaires ou une scission de cet unique service municipal en deux unités avec un transfert total ou partiel vers une autre collectivité territoriale : ->la 1<sup>ère</sup> chargée de la conservation, recherche, conception des expositions ->la 2<sup>ème</sup> chargée de la communication, diffusion extérieure de ce patrimoine.

### **20/ La convention musée des manufactures de dentelles**

Pierre ASTOR donne copie d’un courrier adressé à Monsieur le Préfet de la Haute-Loire sur l’avancée de cette convention et la trésorerie de la commune.



2750 habitants  
(+ 18 % en 5 ans)



Station Verte de Vacances  
4576 hectares  
Centre loisirs et hébergement  
Piscine Camping  
Aire camping-car  
Tennis  
Espace scénique  
Crèche  
Initiation musicale  
Service animation  
40 associations



Musée des Manufactures de  
Dentelles  
Labellisé « Musée de France »

Tous commerces  
tous services



Chemin de Saint-Jacques  
(tronçon Cluny - Le Puy)  
GR3  
140 km de randonnées



600 enfants scolarisés  
Écoles publiques et privée



Collège Boris Wain



Collégiale romane XIIIe s.  
Site féodal d'Artias



Clermont-Ferrand 135 km.  
Nîmes 220 km  
Montpellier 240 km  
Firminy 30 mn  
Saint-Étienne 40 mn  
Lyon 1h 15 mn



Département de la Haute-Loire  
Département de la Haute-Loire  
Département de la Haute-Loire  
Département de la Haute-Loire

# RETOURNAC

Le 3 septembre 2009

Monsieur Richard DIDIER  
Préfet de la Haute-Loire  
Hôtel de la Préfecture  
6, avenue du Général de Gaulle  
43 011 LE PUY EN VELAY

Monsieur le Préfet,

Lors des sessions du conseil général, de janvier 2007, janvier et octobre 2008, janvier et juin 2009, et à plusieurs reprises par courriers, je ne manquais pas d'attirer l'attention de l'assemblée départementale et des représentants de l'État sur la précarité du mode de gestion du musée des manufactures de dentelles de Retournac, labellisé musée de France.

La municipalité actuelle « hérite » de ses prédécesseurs (Monsieur Jean DELOLME Maire, Madame Chantal BRUN 1<sup>er</sup> adjoint) d'une telle situation. Elle doit cependant faire face.

En novembre 2008 puis en janvier 2009, j'anticipais en vous informant qu'à défaut d'une solution pour la gestion du musée, la commune de Retournac ne pourrait honorer ses charges au-delà des 6 premiers mois de l'exercice 2009. L'insuffisance de la trésorerie constatée se vérifie maintenant.

En mars 2009, l'Etat, la Région, le Département, la Communauté de Communes des Sucs et la Commune se réunissaient au conseil général. Une solution transitoire au moyen d'une convention pour une durée de 3 ans rassemblait tous les partenaires.

Alors que le Président de la Communauté de Communes des Sucs indiquait en janvier 2009 ne pas pouvoir engager son intercommunalité au-delà de 60 000€ annuels, -malgré un autofinancement conséquent (supérieur à 1M d'€)- ; le projet de convention prévoyait une participation annuelle de la communauté de communes des Sucs ramenée à 50 000€.

A ce jour, le projet de convention n'est pas signé par la Communauté de Communes des Sucs.

En fait, il semble que celle-ci ne souhaite pas s'engager dans la gestion du musée. Un consensus sur ce dossier paraît impossible. S'il ne m'appartient pas d'émettre ici une appréciation sur cette attitude, il n'en demeure pas moins qu'un refus explicite, plutôt que diverses manœuvres dilatoires, constituerait un gain de temps sur d'inutiles tergiversations.

La difficulté pour la commune de Retournac réside dans le fait qu'en mars 2009, lors de la réunion à l'Hôtel du Département, après avoir sollicité l'accord de Monsieur le Préfet, nous avons inscrit, en recettes de fonctionnement, 50 000€ de la Communauté de Communes des Sucs, 50 000€ du Conseil Général, 50 000€ du Conseil Régional, et 15 000€ de l'Etat, soit un total de 165 000€.

Sans ces recettes attendues, le budget se trouve en déséquilibre, et les recettes ne peuvent suffire à abonder les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de remise en état effectuées après les inondations du 2 novembre 2008 ne sont pas accompagnées, à ce jour, des indemnités attendues. L'absence pour la deuxième année consécutive de Dotation Globale d'Équipement (DGE), et de Dotation de Décentralisation Rurale (DDR) que Monsieur le Sous Préfet nous invitait pourtant à solliciter et que nous inscrivions dans nos recettes d'investissement, consacrent le déséquilibre de nos budgets.

Le bilan de synthèse des comptes 2008 de Monsieur le Trésorier d'Yssingeaux et le réseau d'alerte des finances locales par l'analyse conjointe de Monsieur le Préfet et de Monsieur le Trésorier Payeur Général confirment la détérioration des comptes de la commune.

La concrétisation matérielle de cette situation se résume cruellement en un reste en trésorerie au 2 septembre 2009 de... 7 932,45€.

A compte de ce jour, les impôts, taxes et dotations perçus mensuellement permettront uniquement d'assurer les charges de personnel.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler que sur un budget de fonctionnement d'un montant de 2 697 070,67€, les charges de personnel représentent 1 078 200€ et dans celles-ci, l'équipe du musée constituée de 10 personnes dont 8 fonctionnaires titulaires, un CDI et un CDD (8 équivalent temps plein) engendre un coût annuel pour la collectivité de 234 500€.

Alors que le musée semble enfin en voie de trouver la reconnaissance attendue à l'échelon national, il est regrettable que la défaillance d'un seul partenaire, -la Communauté de Communes des Sucs- suffise à entraîner :

- la non-application de la convention entre les différents partenaires avec sa traduction financière d'une part ;
- l'incapacité de la commune de Retournac à assurer ses charges en raison de la non-réalisation de recettes de fonctionnement inscrites pour 165000€.

Aussi, ai-je le regret de vous demander :

- la prise en charge des fonctionnaires du musée des manufactures de dentelles (les finances de la commune de Retournac ne permettent pas de réaliser le versement d'une contribution financière au centre de gestion ou au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT),
- de provoquer une table ronde des différents partenaires afin que la convention se réalise sans la Communauté de Communes des Sucs, et qu'un autre mode de financement afin de pallier à la défaillance de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale soit défini.

Par avance je vous remercie de votre diligente attention.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

*Voici la note  
compréhension.*



**Pierre ASTOR**  
**Maire de Retournac**  
**Conseiller Général**

Copie :

- Monsieur Laurent HEULOT Directeur Régional des Affaires Culturelles DRAC Auvergne
- Monsieur le Sous Préfet de l'arrondissement d'Yssingeaux
- Monsieur Christian PEYRE Trésorier Payeur Général
- Monsieur René SOUCHON Président du Conseil Régional Auvergne
- Monsieur Gérard ROCHE Président du Conseil Général de la Haute-Loire

Pierre ASTOR distribue la copie d'un courrier du Président du Conseil Général à l'attention du Président de la Communauté de Communes. Ce document restitue avec précision la situation du musée et l'intérêt de la convention.

## **21/ Projet d'antenne du Greta du Velay**

La re installation d'une antenne du GRETA à Retournac à l'espace multimédia permettrait formation et mutualisation des coûts. Un nouveau service serait offert. Cette opportunité représenterait en financement le 1/5è d'un poste d'assistant qualifié de conservation du patrimoine. **Unanimité**

**20 bis/** approbation d'une convention avec le Chambon-Feugerolles afin de percevoir 1000€.

**Unanimité**

approbation d'une convention avec le conseil général pour accueillir un stagiaire ; **Unanimité**

approbation d'une convention avec Mme Youli SPANTIDAKI. **Unanimité**

## **22/ Personnel**

a) Demande d'un adjoint administratif à 50% temps plein de passer à 80% temps plein

**pour 1** : C.COMMUNAL, **abstention 4** : J.LAVA, L J.FURNON, B.DE SEAUVE, T.BENEVENT

**contre 12** : J.POINT, J.PICHON, P.BOYER, M.BAYARD, B.PONTVIANNE, H.LOPEZ, M.J.VAUCANSON (procuration), R.GANIVET, B.ROCHE, A.ASTIER, J.SATRE, C.DUBUY Il est précisé que le Maire Pierre ASTOR ne prend pas part au vote.

b) demande d'un employé en CDI de modification de son mode de rémunération **pour 4** :

J.FURNON, J.LAVAL, C.COMMUNAL, B.DE SEAUVE, **abstention 2** :J.SATRE, P.BOYER

**contre 11** : L.POINT, J.PICHON, M.BAYARD, B.PONTVIANNE, H.LOPEZ, M.J.VAUCANSON (pouvoir), R.GANIVET, T.BENEVENT, B.ROCHE, A.ASTIER, C.DUBUY

Il est précisé que le Maire Pierre ASTOR ne prend pas part au vote.

c) Annie ASTIER présente la demande de la mise à disposition d'un agent d'une tenue spécifique pour l'encaissement des droits de place et de pouvoir être assermenté.

**Unanimité**

## **23/ Demande d'occupation d'un logement du centre de secours.**

Il n'y a aucun pompier volontaire intéressé.

A chaque cas de vacance, le chef de centre est systématiquement consulté.

En l'absence de pompier volontaire intéressé, les candidatures n'émanant pas de sapeurs-pompiers volontaires sont examinées.

Une seule candidature est arrivée à la date du 17 septembre 2009.

Le conseil municipal donne son accord à la signature d'un contrat de location entre la commune représentée par le maire et un futur locataire.

**Unanimité**

Les points suivants feront l'objet du prochain conseil du mercredi 30 septembre 2009 20h :

- Le point sur la promotion touristique à Retournac
- Le point sur l'offre musicale à Retournac
- Coopération intercommunale
- bilan sur les décisions prises par le conseil municipal depuis mars 2008